



Moto Club Dardon Gueugnon

Circuit International de Gueugnon Sainte Radegonde,
Bost – 71340 Sainte Radegonde ☎ : 06.84.21.20.83

REGLEMENT DU CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT ET TERRAIN DE PIT BIKE:

ARTICLE 1 : Le circuit d'entraînement du MC Dardon Gueugnon est ouvert aux licenciés du MCDG à jour de cotisation et possédant une carte d'entraînement de l'année en cours (55€). Ouvert à tous les autres licenciés FFM possédant une carte d'entraînement à l'année (200€) ou en acquittant un droit journalier de 15€.

ARTICLE 1.2 : Le circuit de Pit Bike est ouvert exclusivement aux Motos « Pit Bike » (moto à petites roues maximum 17Pouces avec moteur à l'horizontale) et à l'éducatif enfant débutant dans la moto de 6 ans à 12 ans avec une cylindrée de moto ne dépassant pas 85cm³.

Le MotoClub Dardon Gueugnon reste seul juge du niveau des pilotes éducatifs pour l'accès à cette piste.

Le tarif est de 10€ de droit journalier pour toute personne ne possédant pas une carte d'entraînement de l'année du MCDG. Cette carte d'entraînement est au tarif de 55€ pour tous les pilotes licenciés au MCDG. Pour tous les autres licenciés FFM, cette carte d'entraînement à l'année sera au tarif de 200€.

ARTICLE 1.3: Tracé Enduro,

Tous les utilisateurs du Tracé Enduro devront être en conformité avec l'ARTICLE 2.

Lors de l'utilisation de la spéciale d'enduro, il faut impérativement respecter les consignes suivantes avant de l'utiliser:

1/ Fermer la descente et le virage du terrain d'entraînement cross, pour cela il suffit de mettre les piquets dans les tubes prévus à cet effet (peints en rose).

2/ La première barrière possède un passage sur sa gauche et la seconde barrière verrouille le bas de la piste.

3/ Il faut également mettre les piquets à la sortie de la spéciale par le même principe.

Pour rouler en sécurité vous devrez avoir déplacés 3 piquets et formés 3 barrières.

Il est strictement interdit de sortir des traces réalisées et de couper les pistes.

ARTICLE 2 : La licence fédérale (FFM) est obligatoire pour circuler sur ces circuits.

L'accès est interdit à tous les licenciés UFOLEP.

L'accès au terrain d'entraînement ou de compétition est strictement réservé aux Motos cross, Quads cross et Side-cars cross. Aucun autre véhicule à moteur ne sera admis.

L'accès au terrain de Pit Bike est éducatif et strictement réservée aux Motos désignées dans L'ARTICLE 1.2, tout pilote avec une moto non désignée dans le précédent article, sera exclu du terrain et lui fait encourir des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation du MotoClub Dardon Gueugnon.

ARTICLE 3 : le circuit d'entraînement, la Spéciale Enduro ainsi que le circuit de Pit Bike sont ouvertes toute l'année, samedis, dimanches et jours fériés, sauf en août, ainsi que deux week-ends en septembre ou octobre fixé en fonction de l'ouverture de la chasse et des organisations du moto-club (communiqué par affichage, ou sur notre site internet).



Moto Club Dardon Gueugnon

*Circuit International de Gueugnon Sainte Radegonde,
Bost – 71340 Sainte Radegonde ☎ : 06.84.21.20.83*

ARTICLE 4 :

Les horaires d'entraînement sont les suivants :

Les horaires d'hiver seront : 9h30 à 18h00 d'octobre à fin avril.

Les horaires d'été seront : 9h00 à 16h00 de mai à septembre.

Tout abus, dépassement d'horaire ou autre sera sanctionné par l'exclusion du contrevenant.

ARTICLE 5 : Le circuit de compétition est fermé toute l'année. Néanmoins il pourra être ouvert aux conditions de l'article 1 (de ce même règlement) avant ou après les organisations en fonction de l'état de la piste sur décision du bureau. Les dates d'ouverture seront affichées sur place.

ARTICLE 6 : Aucun détritrus ne devra rester sur le circuit ou dans l'algeco.

ARTICLE 7 : Les coureurs doivent respecter le sens de rotation du circuit, indiqué au départ par des flèches.

ARTICLE 8 : Les coureurs doivent présenter leur carte d'entraînement et leur licence fédérale à tous les contrôles effectués par un représentant du Moto Club Dardon Gueugnon. Ainsi que le règlement de la cotisation journalière de 15€ pour le terrain d'entraînement ou 10€ terrain de Pit-Bike (pour les pilotes ne possédant pas une carte d'entraînement à l'année). Si le pilote veut rouler sur les deux pistes (terrain d'entraînement et terrain de Pit Bike et si il possède bien les motos appropriées) la cotisation journalière sera de 15€. La non présentation d'un de ces documents interdit l'accès sur le terrain d'entraînement.

ARTICLE 9 : En cas d'accident l'appel des secours (112, 15, 18 par Téléphone) devra indiquer le lieu soit: **Circuit de motocross de Gueugnon Ste Radegonde.**

ARTICLE 10 : Les coureurs doivent respecter les équipements mis à leur disposition, ainsi que l'environnement. Les coureurs s'engagent à avoir un comportement respectueux avec tous les membres du club présents sur le site.

Le circuit et l'algeco du circuit d'entraînement doivent rester propres. Les bouteilles plastiques, les déchets personnels doivent être évacués par les pilotes.

La mise en place d'un réducteur de bruit homologué FFM est OBLIGATOIRE en entraînement sur les motos à moteur 4 temps.

ARTICLE 11 : Les véhicules utilisant le circuit doivent être conformes à la législation en vigueur en matière de bruit. (Règlement championnat). Des contrôles seront effectués (sonomètre) avec exclusion du pilote en cas de non-conformité. Des limiteurs de bruit sont obligatoires pour les Motos 4T. à l'entraînement.

ARTICLE 12 : Il est formellement interdit de circuler en dehors du circuit. (Ex : parking, voie d'accès, parc coureur et autres équipements). Il faut éviter toute manœuvre dangereuse et démonstration intempestive, (dérapage, cabrage, etc.) Il est formellement interdit de prêter sa moto à un « copain » non licencié.

La vitesse en dehors du circuit devra être à allure réduite, maximum 30 km/h



Moto Club Dardon Gueugnon

*Circuit International de Gueugnon Sainte Radegonde,
Bost – 71340 Sainte Radegonde ☎ : 06.84.21.20.83*

ARTICLE 13 : Tout contrevenant à ce règlement pourra se voir exclu du MC Dardon Gueugnon sur décision du Comité directeur du club et s'expose à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 14 : Le moto club se réserve le droit de modifier ce règlement et d'en informer les coureurs, ainsi que de fermer les circuits pour raisons d'organisations d'épreuves ou raisons importantes.

ARTICLE 15: Mesure sanitaire Covid-19.

Durant tout le temps de la pandémie du Covid-19, les gestes barrières dictés par le gouvernement ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour la reprise de l'entraînement de la Fédération Française de Moto doivent être appliqués. Le Moto Club Dardon Gueugnon peut demander l'inscription obligatoire à tous les pilotes du club et extérieurs sur son site internet afin de pouvoir contrôler le nombre de personnes présentes sur le site lors des journées d'entraînements.

FAIT A GUEUGNON, le 15 Mai 2020

Le président du Moto Club Dardon Gueugnon

FOREST JEAN PIERRE.